

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2014

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence du maire Gérard Clavier.

Etaient présents : Mr Clavier, Mme Picard, Mr Signoret, Mme Gallot, Mme Surget, Mr Doumas, Mr Bernon, Mr Marot, Mme Turpin.

Absente : Mme Mousset à donné procuration à Mr Clavier.

A été élue secrétaire : Mme Picard

Les points suivant sont examinés :

MISE EN PLACE DES COMMISSION

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal décide de former trois commissions et arrête comme suit la composition de celles-ci :

Commission budget et travaux

Responsable : Mr Signoret Emmanuel 2ème adjoint

Membres :	Mme Mousset	Mme Moindrot
	Mr Clavier	Mr Marot
	Mme Picard	Mme Turpin

Commission communication

Responsable : Mme Picard Angélique 1ère adjointe

Membres :	Mme Moindrot	Mr Doumas
	Mme Mousset	Mme Surget
	Mr Signoret	Mr Clavier

Commission Développement social, économique, culturel et écologique

Responsable : Mme Gallot Catherine

Membres :	Mr Marot	Mme Turpin
	Mr Clavier	Mme Picard

ELECTION DES DELEGUES AU SEIN DES ASSEMBLEES DELIBERANTES ET DES EPCI

Conformément à l'article L2122-7 du CGCT le conseil municipal procède à l'élection des délégués aux divers syndicats

Les résultats sont les suivants :

Communauté de Communes des Hautes Terres en Haut Berry

Conseillers communautaires désignés par l'ordre du tableau du conseil municipal :

Deux délégués titulaires : Mr le Maire Gérard Clavier
1 ère adjointe Angélique Picard

Syndicat Intercommunal Transport Scolaire d'Henrichemont

Deux délégués titulaires : Mme Gallot
Mme Surget

Syndicat Intercommunal Construction et Fonctionnement du Collège d'Henrichemont

Deux délégués titulaires : Mme Gallot
Mme Surget

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Parassy Morogues Aubinges

Deux délégués titulaires : Mr Clavier
Mme Turpin
Deux déléguées suppléantes : Mme Picard
Mme Mousset

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Aix d'Angillon

Deux délégués titulaires : Mr Marot
Mr Signoret

Syndicat Départementaal d'Energie du Cher

Un délégué titulaire : Mr Clavier
Un délégué suppléant : Mr Signoret

Syndicat Mixte pour l'Achat de Matériel d'Equipement

Deux délégués titulaires : Mr Dumas
Mme Surget

Syndicat Mixte Pays Sancerre Sologne

Un délégué titulaire : Mr Clavier
Un délégué suppléant : Mme Gallot

Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre

Un délégué titulaire : Mr Marot
Un délégué suppléant : Mr Clavier

DELIBERATIONS

Indemnités maire et adjoints :

Conformément à la législation en vigueur les indemnités de fonction du Maire et des adjoints sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique (1015).

Soit pour le Maire : 17% de l'indice brut 1015

1 er adjoint : 6,6 % de l'indice brut 1015

2 ème adjoint : 6,6 % de l'indice brut 1015

3 ème adjoint : 6,6 % de l'indice brut 1015

Ces indemnités sont acceptées à l'unanimité,

Ces indemnités seront versées aux intéressés à compter du 28 mars 2014, date de leur prise de fonction.

Receveur municipal Concours / Indemnités :

Le conseil municipal décide de recourir au receveur municipal pour des prestations de conseil et de confection du budget. Le conseil municipal accorde au taux de 100% l'indemnité de conseil et au taux maximum l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Rémunérations accordées à l'unanimité.

CCAS – Conseil d'administration :

Le conseil municipal, sachant que Mr Clavier, Maire, est président de droit du conseil d'administration, décide de fixer à huit le nombre des membres du conseil d'administration et du CCAS (soit 4 membres élus au sein du conseil municipal et 4 membres nommés)

Après vote les membres élus sont :

Mr Doumas – Mme Picard – Mr Signoret – Mr Marot (11 voix chacun)

Par arrêté Mr le Maire entérinera la composition du bureau du CCAS en y ajoutant les quatre membres nommés suivants :

Mme Morette Claudie – Mme Huré Yvonne – Mr Cantin Jack – Mme Blain Régine

CAO – Election des membres :

Le conseil municipal procède à l'élection des membres de Commission d'Appel d'Offres, 3 titulaires, 3 suppléants. Mr le Maire est président de droit.

Après vote sont élus :

Titulaires : Mme Gallot (11 voix)
Mme Moindrot (11 voix)
Mr Signoret (11 voix)

Suupléants : Mr Doumas (11voix)
Mme Picard (11 voix)
Mme Turpin (11 voix)

Sont également membres de droit : le receveur municipal et un représentant de la direction de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes.

Receveur – Autorisation à poursuivre :

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer l'autorisation permettant au receveur municipal de réaliser toutes les poursuites nécessaires au recouvrement des diverses recettes.

Marchés Publics à Procédure adaptée :

Le conseil municipal donne délégation à Mr le Maire pour l'exécution des marchés à procédure adaptée.

Défense et sécurité :

Le conseil municipal désigne Mr Clavier délégué défense et sécurité